



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CIEPAS

**COLLÈGE DES INSPECTEURS
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG**

Document d'appui au positionnement pédagogique des entrants en formation

Référents académiques :

Cathy Loyzance, IEN-ET Économie-gestion

Patricia Muller, IEN-ET Sciences biologiques sciences sociales appliquées

Nicolas Pequignot, IEN-EG Mathématiques-sciences physiques et chimiques

Philippe Viain, IEN-ET Économie-gestion

Préambule : conformément à l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959 et à l'article 63 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, l'obligation de scolarité est de mise jusqu'à 16 ans et l'obligation de formation jusqu'à 18 ans.



Qu'est-ce qu'un positionnement pédagogique ?

Il est avant tout un outil pour dessiner le profil du jeune qui débouche sur la contractualisation d'un « parcours » personnalisé avec celui-ci. Il doit lui permettre de :

- se situer par rapport aux objectifs visés,
- repérer l'itinéraire à parcourir,
- s'approprier la démarche d'individualisation.

Il doit être le fruit d'un diagnostic partagé de l'ensemble de l'équipe pédagogique.



Quelle est la différence entre le positionnement réglementaire et le positionnement pédagogique ?

a) Le positionnement réglementaire :

- permet de demander des aménagements de la formation du candidat (réduction ou augmentation de la durée, contenu). L'avis de positionnement fixe la durée de la formation requise pour l'inscription à l'examen,
- est conditionné à la décision du recteur (articles réglementaires du code de l'éducation),
- autorise l'entrée en formation et conditionne l'inscription à l'examen.

Tous les diplômes professionnels (du CAP au BTS) sont concernés qu'ils soient préparés par la voie scolaire ou en formation continue.

Note de cadrage académique de la DEC du 17 août 2022 (Modulation de parcours aux examens de la voie professionnelle – Positionnement réglementaire et convention tripartite) –

Accès Tribu : https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal_v2/tribu-app/document?id=JJigiT

b) Le positionnement pédagogique :

C'est une procédure qui permet d'identifier les besoins des apprenants par la prise en compte des acquis en vue de préconiser un parcours adapté.

Le positionnement pédagogique précède le positionnement réglementaire car il identifie les besoins du bénéficiaire et peut guider la demande d'augmentation ou de réduction des moyens alloués à la formation.



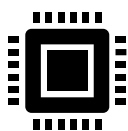
Quels sont les apprenants concernés par le positionnement pédagogique ?

Le positionnement pédagogique concerne les élèves qui rejoignent le cursus de la voie professionnelle en cours de formation (durant l'année) ou de cycle. En général, ils sont issus d'une autre formation (ex : l'élève qui quitte une formation en fin de seconde professionnelle pour changer de spécialité).

Exemples de situation:-

- Entrée en formation suite à une réorientation dans un diplôme de même niveau : 2nde bâtiment vers 1^{ère} Métiers du Commerce et de la Vente ou 2nde CAP Employé Polyvalent de Commerce vers T^{ale} CAP Opérateur logistique,
- Entrée en formation suite à un changement de parcours : apprentissage vers scolaire – 2nde GT vers 1^{ère} BCP Pro,
- Apprenant venant de CAP et qui intègre une 1^{ère} Pro, 1^{ère} GT vers 1^{ère} pro.

Le positionnement est également utile lorsqu'un élève provient d'un autre établissement sans changer de spécialité ou de niveau. Il permet de situer le candidat au regard des enseignements déjà menés et des stratégies de formation qui peuvent être différentes entre établissements.



Quels outils sont à votre disposition pour aider au positionnement pédagogique ?

Pour connaître l'élève et construire son nouveau projet de formation, il est possible de s'appuyer sur les éléments suivants :

- Lettre de motivation,
- CV,
- Résultats scolaires : bulletin de notes, bulletin de compétences, livret scolaire, LSU,
- Livret de parcours Inclusif...
- Exemple d'un rapport de stage réalisé dans son parcours antérieur,
- Portfolio.

Dans la continuité peuvent être organisés :

- Un entretien de motivation,
- Des tests de connaissances : *ces derniers portent sur les notions que l'élève n'a pas suivi dans son cycle antérieur et non sur les notions à venir*,
- Des observations de sa pratique sur le plateau technique en le mettant en situation réelle,
- Des demandes de renseignement auprès des tuteurs ou maîtres d'apprentissage.

L'établissement d'accueil définit les différentes étapes et les intervenants qui agissent pour un processus d'intégration abouti. Pour cela il peut s'appuyer sur la proposition ci-dessus.



Suite aux constats du positionnement, comment appréhender les adaptations ?

Le nouveau parcours de l'élève se construit autour de modes d'organisation différents pouvant s'appuyer sur les éléments suivants :

- Immersions en entreprises effectuées avant l'entrée en formation, en complément des formations en entreprises programmées (Ex : en fin de parcours),
- Parcours adapté mobilisant l'accompagnement personnalisé,
- Participation à des activités et enseignements d'autres divisions,
- Activation d'un parcours de formation en ligne (exemple : Moodle) intégrant un positionnement régulier (tests, productions individuelles, QCM...),
- Mise à disposition par les enseignants de ressources et de documents (ex : distribution par exemple de fiches de synthèse de l'année précédente),
- Mise en place de soutien, de tutorat par des élèves de la classe ou d'autres classes,
- Mobilisation d'un centre de ressource : CDI, ENT.



Comment suivre le parcours ?

Un temps spécifique peut être consacré en conseil de classe pour partager entre enseignants des conditions d'évolution du parcours de formation du jeune avec les constats, les freins, les besoins d'ajustement. Un professeur référent peut être désigné pour accompagner le jeune. Un bilan et le parcours aménagé sont archivés avec le dossier CCF du jeune.